

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/09 Séance du 2 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 27 janvier 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : Mme LABONNE-NOLLET Laurie à M. BERDAGUE Patrick, M. BENCADI Karim à Mme BOUCLIER Florence, Mme MATHUS Véronique à Mme MORIN-DESMURS Michèle, Mme MUNCH Armelle à M. Christian LAVENIR.

Absente excusée : Mme DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

Objet : Aménagement de l'espace public – demande de subvention dans le cadre de la DETR 2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'aménagement de l'espace public, conventionné « Petites Villes de Demain », peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'aménagement et sécurisation d'espaces publics.

Ce projet montre la réelle volonté de la Municipalité de concevoir des espaces attractifs, sécuritaires et innovants, tout en intégrant les problématiques actuelles environnementales, notamment en maîtrisant les ambiances climatiques sur le centre-bourg.

Les objectifs principaux de cet aménagement reposent sur :

- la requalification qualitative de l'entrée de ville (axe Charolles),
- la dés-imperméabilisation au maximum les surfaces, tout en gérant les eaux pluviales du projet intégration de noues, de matériaux perméables,...
- le développement des transitions urbaines, notamment pour les modes doux, entre le pôle économique situé à l'Ouest et le centre-bourg,
- le paysagement, de manière plus importante des espaces publics, en favorisant la biodiversité (plantation de végétation,....),
- la mise en valeur les éléments architecturaux et de patrimoine existants : le Château, l'ancien moulin (propriété privée), le belvédère,...

Le montant de l'opération s'élèverait à 1 247 635,35 € HT, soit 1 497 162,42 € TTC et se décomposerait comme suit :

- Levé topographique	2 600 €
- Maitrise d'œuvre	102 500 €
- Publication, frais administratifs	3 000 €
- Coordonnateur SPS	2 000 €
- Travaux d'aménagement	960 835,35 €
- Travaux sur le réseau d'assainissement, y compris Maitrise d'œuvre, SPS, divers et imprévus	176 700 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération d'un montant de 1 247 635,35 € HT est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	436 672 €	35 %
Région	C2R	300 000 €	24,05 %
Département	Appel à projets 1	50 000 €	4 %
Département	Appel à projets 2	35 000 €	2,81 %
Total financements sollicités		821 672 €	65,86 %
Auto-financement			
Fonds propres		225 963,35 €	
Emprunt	Ligne de trésorerie	200 000 €	
Total HT		425 963,35 €	34,14 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : juin 2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : novembre 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : août 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 1 247 635,35 € HT, soit 1 497 162,42 € TTC.
- **VALIDE** le plan de financement exposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2023 - aménagement et sécurisation d'espaces publics - à hauteur de 35 % du montant des travaux pour son opération d'aménagement de l'espace public, conventionné « Petites Villes de Demain ».

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Christian LAVENIR